



# LA CARRIÈRE

École des arts du cirque

## STAGES 2017-2018

# ORGANISATION

**Activités samedi** de 10h à 12h30 : Parent-enfant de 3 à 5 ans

## **Activités arts du cirque du lundi au vendredi :**

Dès 5 ans : matinées de 10h à 12h30, accueil de 9h à 10h

Dès 6 ans : après-midi de 14h à 17h, accueil de 17h à 17h30

Dès 7 ans : journées de 10h à 17h, accueil de 9h à 10h et de 17h à 17h30

prévoir un pique-nique. (four micro-ondes, réfrigérateur sur place avec encadrement)

**Tenue** : vêtements souples, chaussettes ou rythmiques.

Prévoir un goûter et une bouteille d'eau.

**Disciplines** : Aériens (trapèze, cerceaux, corde, tissus...) Acrobatie (mât chinois, pyramides...) Equilibre sur objet (fil, boule, échasses...), Jonglage (balles, assiettes chinoises, diabolos...) Jeux d'expression et de créativité



## **TARIFS** (Chèques, Chèques vacances, Coupons Sport)

### Semaine de 5 jours

**x5 Matinées : 92 €**

- 20 % : 74 €

- 15 % : 79 €

**x5 Après-midi : 112 €**

- 20 % : 90 €

- 15 % : 96 €

**x5 Journées : 180 €**

- 20 % : 145 €

- 15 % : 154 €

### Semaine de 4 jours

**SPECIAL jours fériés**

**x4 Matinées : 77 €**

- 20 % : 62 €

- 15 % : 66 €

**x4 Après-midi : 92 €**

- 20 % : 74 €

- 15 % : 79 €

**x4 Journées : 145 €**

- 20 % : 117 €

- 15 % : 124 €

### Sensibilisation parent-enfant

De 3 à 5 ans

Attestation responsabilité civile de la famille à fournir

**x1 Matinée : 30 €**

- 20 % : 24 €

- 15 % : 25 €

Chèques à l'ordre de : "association école des arts du cirque".

- 20 % élèves inscrits en cours à l'année.

- 15 % à partir du 2ème enfant de la même famille ou de 2 semaines consécutives.

# BULLETIN

A nous retourner avec le règlement total.

NOM PRENOM de l'élève : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

NOM PRENOM du responsable légal : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

.....

Inscrit à l'année en 2017-2018  OUI  NON                      2018-2019  OUI  NON

E-MAIL (impératif) : .....@.....

TELEPHONE : .....

TELEPHONE en cas d'urgence : .....

SANTE : Accidents, maladies, traitements, allergies : .....

.....

.....

.....

Nous autorisons l'Ecole des arts du cirque à présenter notre enfant à un médecin pour soins et interventions chirurgicales d'urgence.

Nous nous engageons à laisser libre l'Ecole des arts du cirque de tout droit d'exploitation des images, films, vidéos et TV, dans la limite d'une durée maximale de trois minutes pour les enregistrements et conformément à la législation en vigueur relative au droit d'utilisation des images. L'école se réserve le droit d'annuler le stage si le nombre d'inscrits est insuffisant. La copie des assurances responsabilité civile des participants de la sensibilisation parent-enfant est obligatoire.

St Barthélemy, Le ..... Signature

# VACANCES SCOLAIRES 2017-2018 (cocher)

## Octobre

- Du 23 au 27 octobre
- Du 30 octobre au 3 novembre  
4 JOURS : 01/11 férié

## Décembre

- Du 26 au 29 décembre  
4 JOURS : 25/12 férié
- Du 2 au 5 janvier  
4 JOURS : 01/01 férié

## Février

- Du 26 février au 2 mars
- Du 5 au 9 mars

## Avril

- Du 23 au 27 avril
- Du 30 avril au 4 mai  
4 JOURS : 01/05 férié

## Eté

- Du 9 au 13 juillet
- Du 16 au 20 juillet
- Du 23 au 27 juillet
- Du 30 juillet au 3 août
- Du 13 au 17 août  
4 JOURS : 15/08 férié
- Du 20 au 24 août
- Du 27 au 31 août

**Matinées**  
de 10h à 12h30  
(à partir de 5 ans)

**Après-midi**  
de 14h à 17h  
(à partir de 6 ans)

**Journées**  
de 10h à 17h  
(à partir de 7 ans)

## Séance "parent-enfant" 3-5 ans de 10h à 12h30

- samedi 28 octobre
- samedi 7 juillet
- samedi 3 mars
- samedi 25 août
- samedi 28 avril

